
Décision 03/2023

portant délégation de signature

Le Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue,

- ✓ Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- ✓ Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35, et R.6143-38,
- ✓ Vu la décision du CNG nommant **M. Olivier GRANOWSKI** Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue, des EHPAD des Genêts d'Or et de Laguépie,
- ✓ Vu l'arrêté du CNG en date du 20 décembre 2022 nommant **M. Patrice DE GASPERI** Coordonnateur Général des Activités de Soins Infirmiers, de Rééducation et médico-techniques au Centre Hospitalier de Villefranche-de-Rouergue et à l'EHPAD de Rieupeyroux,

Décide

Article 1 :

M. Patrice DE GASPERI est nommé Directeur des Soins, Coordonnateur général des Activités de Soins, Direction de la Qualité-GDR et des Relations avec les Usagers.

Article 2 :

En cette qualité, délégation permanente de signature lui est donnée pour :

- Présider la Commission des Usagers,
- Signer les courriers relevant de la Gestion de la Commission des Usagers et de la Relation avec les Usagers,
- Présider les commissions de travail de la Qualité et Gestion des Risques,
- Signer les courriers relevant de la Qualité et de la Gestion des Risques.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement, conformément aux dispositions de l'article R6143-38 du code de la santé publique.

Cette décision prend effet immédiatement.

Villefranche de Rouergue,

Le 11 mai 2023

Dépôt de Signature

Patrice de GASPERI

Le Directeur,

Olivier GRANOWSKI

